

Communiqué de presse
Paris, le 25 octobre 2024

Taxation du secteur aérien dans le cadre du projet de Loi de Finances 2025 Le secteur aérien en appelle à une véritable concertation

La proposition de hausse d'un milliard d'euros par an de la fiscalité sur le transport aérien au travers d'une hausse combinée du tarif de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) et d'une taxe spécifique sur « l'aviation d'affaires » doit être examinée dans les prochains jours dans le cadre du projet de Loi de Finances 2025.

La FNAME a alerté de manière répétée le gouvernement et la représentation nationale sur l'impact majeur pour les compagnies aériennes basées en France de ce projet susceptible de conduire à la disparition **de pans entiers du transport aérien français dont l'aviation générale et d'affaires**.

La FNAME souligne à cet égard sa consternation devant des déclarations gouvernementales présentant ce projet comme « équilibré » et ayant fait l'objet d'une « large concertation entre les pouvoirs publics et l'ensemble des compagnies aériennes ».

Le poids de la taxe pèsera de manière disproportionnée sur les compagnies basées en France et leurs salariés, contribuera à leur affaiblissement par rapport à des compagnies concurrentes intra et extra européennes bénéficiant déjà d'un cadre réglementaire et fiscal plus avantageux. Elle pénalisera par ailleurs l'attractivité de la destination France.

La FNAME appelle le gouvernement à enfin mettre en place ce qu'il prétend avoir fait, à **savoir une véritable concertation avec le secteur et une étude d'impact économique de la mesure proposée**.

Le transport aérien ne peut supporter à lui-seul plus de la moitié de la fiscalité « verte » supplémentaire portant sur les entreprises dans le projet de loi de Finances 2025. **A l'image des autres secteurs concernés, sa contribution éventuelle ne saurait être que proportionnée et limitée dans le temps, afin de sauvegarder sa capacité à se décarboner¹.**

La FNAME appelle par ailleurs à nouveau à ce que le fruit de la taxation du transport aérien soit fléché vers la décarbonation du secteur.

À propos de la FNAME - Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

La FNAME est l'organisation professionnelle du secteur aérien représentant plus de 95% du transport aérien français. Au travers de 7 groupements professionnels - la **CSTA** (Chambre Syndicale du Transport Aérien), la **CSAE** (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale) – l'**EBAA France** (European Business Aviation Association) – le **GIPAG France** – Groupement des Industriels et Professionnels de l'Aviation Générale) – le **GPMA** (Groupement des Professionnels des Métiers de l'Aérien) - le **SNEH** (le Syndicat National des Exploitants d'Hélicoptères) et l'**UAF** (Union des Aéroports Français) - elle fédère 9 métiers et représente plus de 370 entreprises, soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 en compagnies aériennes, 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports et près de 20 000 dans les autres secteurs. La FNAME représente les intérêts collectifs de la profession sur les questions économiques, sociales, environnementales, techniques et réglementaires. Son objectif est de préserver l'excellence du secteur, de développer les emplois sur l'ensemble du territoire et d'accompagner la transition énergétique.

¹ Le transport aérien français a identifié les mesures et les investissements nécessaires à une réduction effective de ses émissions de CO2 d'ici 2030 ainsi que l'atteinte d'un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 (voir <https://www.fnam.fr/feuille-de-route-de-decarbonation-de-laerien-article-301-loi-climat-et-resilience/>)